

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement « **SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF** », géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes concernant votre Fonds :

- **Correction de la formule de calcul de la commission de surperformance :**
-20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence (l'ESTR capitalisé Jour + **1,10 %**)

Et non

-20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence (l'ESTR capitalisé Jour + **0,90 %**).

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et seront effectives à compter du 03/05/2023.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais et n'aura aucune incidence sur la ou les date(s) de disponibilité de vos avoirs.

Le DIC, ainsi que le règlement et la fiche Reporting de chaque FCP sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante : sienna-gestion@sienna-im.com

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION